

Annexe 6 : Canevas type pour l'élaboration d'un document de programme opérationnel

PAGE DE GARDE	
Intitulé du programme	Donner un énoncé en lien avec la raison d'être du programme
Code	Attribuer un code conforme à la nomenclature budgétaire en cours en vigueur, identifiant de manière unique le programme
Acte juridique	Indiquer la nature du texte juridique : <ul style="list-style-type: none"> • référence • date d'adoption
Période de mise en œuvre	Années de début et de fin de réalisation

RÉSUMÉ	
	Fournir une description claire et succincte des objectifs, du but, des résultats, des bénéficiaires, du coût et des sources de financement du programme. Montrer dans quelle mesure le programme est compatible avec la base juridique et le cadre d'orientation (Traité, Politique, Plan Stratégique) ainsi que des modalités de mise en œuvre

SECTION 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES	
1.1 Contexte et justification	<p>Décrire de façon succincte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la situation insatisfaisante à laquelle s'adresse le programme avec des données probantes • l'environnement global du programme • les aspects culturels et du genre qui sont pris en considération par le programme • le(s) problème(s) clé(s) à résoudre pour les bénéficiaires (voir point 1.5) : pertinence du programme par rapport aux besoins à satisfaire
1.2 Ancrage stratégique	<p>Lier le programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à une politique sectorielle de la Commission • aux orientations stratégiques, et/ou • à une priorité régionale ou communautaire

1.3 Localisation géographique	Présenter la zone d'intervention et le(s) pays concerné(s)
1.4 Parties prenantes	<p>Identifier les :</p> <ul style="list-style-type: none"> • groupe(s) cible(s) : le groupe/l'entité qui va bénéficier directement du projet au niveau de l'objectif spécifique • bénéficiaires finaux : ceux qui bénéficient des avantages du projet à long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large, comme « les enfants » grâce à une augmentation des dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation • partenaires techniques et financiers et le(s) volet(s) d'exécution correspondant(s) • autres parties prenantes (autres personnes ou organisations ayant un intérêt légitime dans le programme)
1.5 Analyse des problèmes (Arbre des problèmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux problèmes rencontrés par les groupes cibles et les bénéficiaires (quel(s) est/sont le(s) problème(s) ? Qui en souffre ?) • Visualiser les problèmes sous la forme d'un diagramme appelé « arbre à problèmes » et/ou • Hiérarchiser les problèmes pour faciliter l'analyse et la clarification de la relation de cause à effet
1.6 Analyse des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir clairement l'objectif global et les objectifs spécifiques en transformant les « situations négatives » de l'arbre à problèmes en solutions, exprimées sous forme de « réalisations positives » • Tenir compte de la relation cause à effet dans l'analyse des problèmes qui fait que la réalisation des objectifs spécifiques permet l'atteinte de l'objectif global • Formuler les objectifs de façon appropriée et les mettre en cohérence avec les résultats attendus du programme
1.7 Axes d'intervention	Décrire les projets qui pourront être regroupés si nécessaire en composantes
1.8 Financement	Présenter le besoin de financement global, la contribution de l'UEMOA, les bénéficiaires (États membres) et la part à rechercher auprès des bailleurs de fonds
1.9 Structure responsable de la mise en œuvre	Indiquer le Département et/ou la Direction concerné(s)

SECTION 2 - FAISABILITÉ

2.1.1 Ressources financières et humaines

Situation :

- les financements disponibles (décaissements effectués par exemple)
- les partenaires potentiels pour soutenir le financement du programme (conventions déjà signées ou à signer...)

État des lieux des compétences :

- nécessaires pour mettre en œuvre le programme
- disponibles en interne et celles à rechercher

2.1 Moyens de mise en œuvre

2.1.2 Aspects techniques

Évaluation de la disponibilité des technologies adaptées nécessaires

Examen des aspects juridiques liés à l'intervention

Modalité de prise en compte par le programme des préoccupations du développement durable :

- économie
- finance
- environnement
- société

2.2 Maturité

Montrer que les conditions de réussite du programme sont optimales au regard des besoins des populations, de la disponibilité des ressources et des retombées prévisibles au sein des États membres

2.3 Synergie avec d'autres interventions

Expliciter les complémentarités éventuelles avec d'autres programmes

SECTION 3 – RÉSULTATS, PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

3.1 Résultats attendus

- Décrire les changements mesurables de la situation des bénéficiaires attendus à travers la mise en œuvre du programme
- Mettre en cohérence les résultats attendus et les objectifs visés par le programme
- Formuler les résultats de façon appropriée
- Identifier les indicateurs objectivement vérifiables à inscrire dans le cadre logique (voir section 4)

3.2 Alignement	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer que des liens directs existent entre les objectifs spécifiques du programme et un (des) résultat(s) intermédiaires du Plan stratégique
3.3 Plan de mise en œuvre	<p>Stratégie d'intervention (enchaînements des projets à mettre en œuvre dans le temps)</p> <p>Identifier l'articulation séquencée (dans le temps) et cohérente des activités à mettre en œuvre à partir de l'analyse causale (point 1.5 sur l'arbre des problèmes) ainsi que les acteurs responsables</p> <p>Mentionner le mécanisme de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> le dispositif de gestion (y compris le pilotage) le dispositif de suivi-évaluation le dispositif d'audit
3.4 Durabilité/pérennité	Montrer que les bénéfices résultant du programme perdureront après la fin de l'intervention
3.5 Risques	Identifier les risques majeurs et assurer la mise en place d'une stratégie de mitigation appropriée (quantifier leur prise en charge dans le coût du programme)
3.6 Synthèse de l'évaluabilité	<p>S'assurer de l'existence des critères d'évaluabilité du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> pertinence économie efficacité efficience durabilité/pérennité viabilité

SECTION 4 – CADRE LOGIQUE

ANNEXES

Annexe 1	Matrice d'analyse des parties prenantes
Annexe 2	Diagramme de l'arbre à problèmes
Annexe 3	Plan d'actions
Annexe 4	Plan pluriannuel de mise en œuvre
Annexe 5	Budget global et plan de financement
Annexe 6	Cadre de Mesure des Performances
Annexe 7	Fiches signalétiques des indicateurs de performance

Source : Commission de l'UEMOA, DSE, janvier 2020